

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 21 juin 2005 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : Mme PORCHET Arlette, présidente

Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GRAND René
M. GUEx Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges
M. STALDER Michel

Excusé : M. DEROBERT Michel

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Dépassement de crédit pour la réfection de deux classes à l'école
5. Tour de table des commissions
6. Propositions du Maire
7. Attribution du « Mérite Commune de Genthod »
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisations)



Mme PORCHET a le plaisir d'ouvrir cette séance et fait part de l'absence de M. Michel DEROBERT.
A la demande du président de la commission culture, sports et loisirs, elle signale l'adjonction d'un point à l'ordre du jour, soit un point 7. *Attribution du « Mérite Commune de Genthod ».*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2005

M. REINMANN demande d'apporter les modifications suivantes :

Page 122, 6^e paragraphe : ..., car il lui semble que la commune est maintenant à un pic au niveau de la population **scolaire**.

Page 122, 8^e paragraphe : suppression de tout le paragraphe.

Mme CADEI suggère, par souci d'harmonie, d'ajouter :

Page 120, point 2 du projet de délibération : 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 348'000,00 pour couvrir cette dépense.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté par 13 voix pour et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique l'information suivante :

- Rappel de l'invitation de la Commune de Pregny-Chambésy à une rencontre intercommunale et amicale de pétanque le 28 août prochain. Les personnes intéressées à défendre les couleurs de Genthod peuvent s'annoncer auprès de Mme PORCHET.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***PLQ sur le domaine du Grand-Malagny***
Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) au lieu-dit « Le Grand-Malagny ». Celui-ci a également valeur de plan de site, permettant ainsi d'assurer le maintien d'un bâtiment ayant un intérêt patrimonial.
Ce PLQ mis à l'enquête publique simultanément à un projet de loi modifiant les limites de zones, a été adopté le 18 mars 2005 par le Grand Conseil.

Le domaine du Grand-Malagny est caractérisé par la présence d'une maison de maître, érigée entre 1753 et 1757, et qui a fait l'objet d'une mesure de classement en 1956. Le présent PLQ vise à limiter le secteur constructible destiné à des activités administratives d'une surface d'environ 9'000 m² au nord-ouest du domaine et à restituer à la zone agricole la partie non classée du Grand-Malagny. L'adoption du PLQ préserve le site remarquable de ce domaine tout en assurant un développement limité à des activités sans nuisances permettant d'en garantir économiquement la sauvegarde compte tenu de l'état de vétusté des bâtiments.

Suite à l'adoption du PLQ, la Mairie a immédiatement envoyé un courrier au DAEL contenant une demande de création d'un cheminement piétonnier.

- ***Elagage drastique, rte de Valavran angle chemin de la Caracole***
Réponse du Service des forêts à l'intervention de la Mairie qui a fait part de son étonnement suite à l'élagage sauvage d'un chêne.
M. DELETRAZ reconnaît que cet élagage est absurde et que cet arbre a perdu toute valeur esthétique. Cependant, le 23 juillet 2004, une autorisation d'abattage de ce chêne a été délivrée pour des raisons de sécurité. Dès lors, le propriétaire est libre de le « tailler » de cette manière au lieu de le supprimer, du moment que l'aspect sécurité est respecté.

- ***Pose d'un radar fixe à la route de Malagny***
En réponse à la requête de la Mairie datant de 2003, la Gendarmerie informe qu'en regard de la problématique soulevée pour la route de Malagny elle a effectué des contrôles de la vitesse au moyen d'un radar mobile et analysé la statistique des accidents.
Au vu des relevés, d'autres points noirs dans le canton sont à sécuriser avant celui-ci. En conséquence, il n'est pas dans les priorités d'installer un tel équipement à l'endroit en question.
Des contrôles mobiles perdureront en tenant compte de la disponibilité du personnel de la Gendarmerie et des rotations dans les diverses communes.

- ***Activités surveillées***
Malgré un taux bas d'enfants inscrits en fixe, mais au vu des 48 enfants inscrits en occasionnel, les activités surveillées démarreront à la rentrée scolaire 2005.

- ***Recours***
La Commune a été déboutée suite à son recours contre l'autorisation de construire au chemin des Limites 22 (DD 99369) une villa de conception résolument contemporaine, dont l'aspect extérieur est un cube et ne répond pas au règlement communal en matière de toits.
La commission de recours a retenu l'argumentation du service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, ainsi que celle de la direction de l'aménagement du territoire, considérant que le projet intégrait une solution de protection acoustique apparemment efficace et économiquement plus supportable qu'une charpente en bois avec couverture renforcée. De plus, elle a relevé que la commission d'architecture n'avait pas émis de réserve esthétique à propos de cette villa.

- ***Fête de la musique***
Mme le maire remercie vivement M. GUEX qui a mené d'une main de maître l'organisation du concert rock lors de la Fête de la musique.

4. DEPASSEMENT DE CREDIT POUR LA REFECTION DE DEUX CLASSES A L'ECOLE

M. MOTTIER explique que lors de la rentrée scolaire 2004, la Mairie a dû ouvrir en catastrophe deux classes supplémentaires. Actuellement, il s'agit de rénover et moderniser ces deux classes datant du début des années 40. Les armoires et le lavabo devront être changés et le sol refait. Ces travaux permettront de gagner un peu de place, de se mettre en conformité avec les nouvelles normes du DIP, de fournir de meilleures conditions de travail aux enseignants et aux élèves, pour un coût total de Fr. 147'000,00. Au budget de la commission scolaire, un montant hypothétique de Fr. 50'000,00 a été budgété pour ces rénovations.

M. MOTTIER demande une augmentation du budget de l'ordre de Fr. 90'000,00, sans délibération, ce qui permet d'éviter le délai référendaire et d'avoir l'avantage de débiter les travaux pendant les prochaines vacances scolaires.

M. RYCHNER expose la version de la commission des bâtiments concernant cette situation. En effet, la Mairie demande un crédit de Fr. 147'877,00 pour la « rénovation – modernisation » des salles de classe N^{os} 15 et 16 au 1^{er} étage de l'ancien bâtiment scolaire de Genthod. Or, le débat n'a eu lieu pour la première fois en commission des bâtiments que tardivement et précipitamment il y a moins de trois semaines, alors même que des devis circulaient déjà courant mars.

La commission s'est rendue sur place le 2 juin. Elle a été convoquée à nouveau en urgence cinq jours plus tard. Les commissaires qui ont voté ne sont pas forcément ceux qui ont visité les salles. Le résultat du préavis de la commission des bâtiments : 1 abstention, 3 pour, 3 contre, dont M. RYCHNER qui fait pencher la balance. Le préavis est donc défavorable.

Les arguments favorables sont les suivants :

- le lavabo de chacune des salles est effectivement vieux
- certaines armoires ont des rayonnages fixes
- des armoires neuves doivent respecter des normes, d'où leurs prix élevés

La commission a aussi entendu :

- que ne refaire qu'une partie d'un local revient à faire des économies de bouts de chandelles
- que l'immeuble date de 1942 et qu'il est difficile de faire des travaux partiels sans tout casser
- que les maîtres et maîtresses n'aiment pas utiliser ces salles
- qu'elles sont trop petites

Et pourtant, les arguments contre sont nombreux :

- l'immeuble date effectivement de 1942, mais pour M. RYCHNER l'immeuble est encore de 15 ans plus ancien, et il y a l'ADSL et même l'eau courante...
- pour rester plus concret, ces deux salles ont déjà été très récemment rénovées ; les fenêtres sont neuves (plastique moderne et double vitrage), les radiateurs, le tableau noir, les peintures, les canaux et les prises électriques, le plafond suspendu, les éclairages et surtout le sol sont aussi quasi-neufs
- il est possible de faire des travaux partiels sans détruire une importante partie impeccable de ces salles
- « fusiller » un sol en parfait état pour une somme de Fr. 8'200,00 par salle, investir pour Fr. 6'500,00 de frais d'électricité et d'éclairage alors que l'électricité est récente et l'éclairage neuf, sont des mesures injustifiables

D'autre part :

- ces travaux ne permettraient pas de gagner une place significative ; les murs restent où ils sont
- les enseignants ne seraient pas plus tentés par ces deux salles qui n'auront toujours pas de mezzanine, ni de petites chambres adjacentes comme dans l'aile moderne de l'école
- il est difficile de justifier, vis-à-vis du contribuable, une dépense avoisinant Fr. 75'000,00 par salle. Il y a un devis de menuiserie de Fr. 41'000,00 par salle avec deux authentiques portes d'entrée, sacrifiées aussi, pour un prix de Fr. 4'200,00 chacune.
- Ces lavabos, quant à eux, ne coûtent que Fr. 900,00 chacun, fourniture et pose comprises
- finalement, ce projet n'émane pas d'une demande des enseignants de Genthod, connaissant l'exigence des enseignants genevois, c'est un signe qui ne trompe pas !

En conclusion, ces travaux estimés à environ Fr. 150'000,00 comportent approximativement la moitié de la somme en faux frais. La commission des bâtiments donne donc un préavis défavorable.

M. STALDER ne connaît pas précisément ce dossier, mais il se dit favorable à cette rénovation qui fait partie de l'entretien régulier des bâtiments, malgré un budget menuiserie qui lui semble quelque peu excessif.

M. FEYER précise que les armoires actuelles ne sont pas pratiques, elles n'ont pas de serrures, les portes vitrées coïncent, et elles ne permettent pas d'entreposer le matériel scolaire utilisé de nos jours.

M. MOTTIER se dit surpris de l'intervention du président de la commission des bâtiments, car il semblerait que les protagonistes ne soient pas en possession des mêmes informations. Le devis en possession de la Mairie date du 24 avril et il maintient sa demande d'augmentation de budget.

M. LAGRANGE est étonné que de fausses informations circulent, mais il signale que le devis date bien du 22 mars selon le document en possession de M. RYCHNER.

Après consultation du document incriminé, M. MOTTIER précise qu'il a été établi le 22 mars, puis transmis à la régie Besuchet, qui a finalement établi un dossier complet en date du 24 avril.

M. RYCHNER estime que la commission des bâtiments aurait dû être tenue au courant dès le premier devis concernant ces travaux immobiliers.

M. BUCHETTI rejoint les arguments du président de la commission des bâtiments. Il trouve le budget exorbitant et se sent contraint par l'Exécutif de voter en faveur de ce crédit supplémentaire.

M. GUEx demande les raisons du transit du devis de rénovation par la régie Besuchet ce qui engendre des coûts supplémentaires importants. Il pense que les travaux administratifs doivent être gérés par la Mairie. De plus, il trouve que la fonction délibérative du Conseil municipal dans cette affaire n'est pas respectée.

Mme le maire précise que la Mairie a simplement mandaté M. RAVESSOUD pour la rénovation de ces deux classes.

*Mis au vote le dépassement de crédit sollicité est refusé
par 8 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions*

5. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission des bâtiments

La sous-commission voirie-pompiers, dirigée par M. Andréas BAUMGARTNER, s'est réunie une fois en présence du Capitaine des pompiers. La Compagnie souhaitant rester dans le rural, un cahier des besoins en locaux a été demandé à son commandant pour la fin mars 2005.

La sous-commission Sautoir d'Or, dirigée par M. Michel STALDER, s'est réunie deux fois. Les résultats de cette sous-commission se retrouvent dans les points liés à l'ancien Sautoir d'Or.

Quant à la commission des bâtiments, elle s'est réunie huit fois.

1) Les projets :

- Les deux sous-commissions précitées vont continuer à se réunir
- Le terrain destiné à la future voirie n'est toujours pas défini. Des changements d'affectation des terrains liés au nouveau cadastre du bruit ralentissent beaucoup les transactions
- Le nouvel immeuble de la commune a retenu toute l'attention de la commission. Son financement a été soumis au Conseil municipal et accepté par ce dernier. Le label Minergie a été sollicité. Le chauffage sera aux pellets de bois. Il alimentera à distance les actuels immeubles de la commune au chemin de la Mairie, mais n'ira pas jusqu'au rural
- Un projet, déjà très élaboré, pour l'aménagement de six nouveaux appartements dans le bâtiment à l'inventaire du Sautoir d'Or joutant la salle communale, a été présenté à la commission. Il représentera un investissement de l'ordre de Fr. 2'500'000,00. (L'Exécutif doit fournir un plan financier actualisé au président de la commission des bâtiments). Les commissaires ont donné leur aval à l'unanimité pour ce projet

- La commission verrait d'un bon oeil, les dossiers se multipliant, que les deux adjoints disposent à l'avenir d'un bureau. L'ancienne bibliothèque rénoverée conviendrait certainement d'autant plus que les adjoints ne créent pas de nuisances, allusion est faite à l'absence d'insonorisation des locaux actuels.

2) Fonctionnement de l'environnement de travail

L'Exécutif est toujours représenté lors des débats des commissions et sous-commissions, il est donc au courant de tout et la transparence est totale.

Par contre, l'Exécutif se réunit une fois par semaine, et les décisions qui sont prises à cette occasion ne sont pas systématiquement transmises à qui de droit, en particulier à la commission des bâtiments.

M. RYCHNER espère que les quelques points qui suivent ne seront pas pris comme des reproches, mais plutôt comme des encouragements à améliorer les procédures et l'avenir. En effet :

- La commission n'a pas reçu la réponse du commandant des pompiers alors que celle-ci se trouve être dans les mains de l'Exécutif depuis un certain temps déjà. Même si la réponse devait être insatisfaisante ou incomplète, la commission est dans l'ignorance et dans l'expectative d'une réponse attendue pour fin mars
- La commission n'a pas été informée de la mise en place d'une conférence publique sur le futur bâtiment du chemin de la Mairie. Elle l'a été au même titre que n'importe quel quidam : par le « tous-ménages ».
- L'initiative et les cogitations de l'Exécutif au sujet de la réfection des deux salles de classe ne sont pas arrivées jusqu'à la commission des bâtiments, alors même que cela ne concerne que de l'immobilier, et ne devait donc pas être du ressort de la commission scolaire. La commission des bâtiments se trouve aujourd'hui dans des conditions d'évaluation très défavorables et inutilement précipitées
- A ce sujet, le président se permet cette boutade, **deux mois** pour exécuter ~ Fr. 150'000,00 de travaux dans l'école, travaux qu'il qualifie proches de la **cosmétique** et ... **27 mois** pour réaliser (ce qui n'est encore qu'une vue de l'esprit) ~ Fr. 350'000,00 de **sécurité** sous forme de ralentisseurs par chicanes sur la route de Malagny. La cosmétique serait-elle plus urgente que la sécurité ?

La Commission des bâtiments saisit l'occasion, dans ce rapport, pour demander à l'Exécutif une meilleure transparence.

M. RYCHNER remercie de l'attention et de la compréhension.

Commission de la sécurité publique

M. BAUMGARTNER indique que la commission s'est réunie avec l'entreprise Urbaplan pour évoquer la problématique de la sécurité au carrefour des routes de Rennex et Valavran.

La commission s'est aussi penchée sur la demande de ralentissement du trafic au chemin des Chênes par la pose de stops ou de la mise de ce quartier en zone 30 km/h.
Ces dossiers sont à l'étude par Urbaplan.

Commission scolaire et bibliothèque

Mme PORCHET relève que la commission scolaire et bibliothèque a tenu cinq séances depuis le début janvier.

Elle a notamment :

- organisé la fête des promotions qui aura lieu vendredi 24 juin derrière l'école dès 17h45
- entendu MM. BERSIER et FAVRE au sujet de l'ouverture de la porte de l'école côté salle de gym, puis confirmé sa demande d'ouverture
- accueilli les présidents des sociétés communales pour leur présenter le projet de la Fête des promotions et les informer sur le souhait, dans un proche avenir, d'utiliser de la vaisselle compostable
- accepté la demande d'ouverture des activités surveillées pour les élèves jusqu'en 3P avec une augmentation du coût du GIAP, pour la commune, de Fr. 10'000,00 par année
- accueilli l'ensemble du corps enseignant sous la présidence de Mme le maire afin de faire mieux connaissance
- pris connaissance des effectifs du parascolaire pour la rentrée scolaire et pris note qu'aucune ouverture de classe n'est prévue

Concernant la Fête des promotions, Mme PORCHET rappelle que, comme d'habitude, les conseillers municipaux défilent à 18h00 lors du cortège et serviront l'apéritif après la partie officielle.

Commission culture, sports et loisirs

La commission s'est réunie à cinq reprises depuis le début de l'année et s'est préoccupée :

1. Du suivi de la manifestation « Les Tréteaux de Genthod »

Une sous-commission, constituée de Mmes Françoise EPARS, Eve GOBBI et M. Pierre ALBERTO, s'est chargée du début du pilotage du projet.

Ces trois conseillers, ainsi que Mmes Geneviève ROUBIN BRUHLART et Ghislaine MARTI, constituent le comité d'organisation de cette fête. M. GUEX les remercie pour leur engagement.

L'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le samedi 24 septembre, est en phase de finalisation.

2. De répondre à la demande d'organisation d'un concert « rock »

La commission a décidé d'organiser le soir de la fête de la musique un concert « rock » avec des groupes formés de jeunes de Genthod ou des communes voisines.

M. GUEX s'est chargé des différents contacts avec les jeunes et, avec l'aide de la secrétaire de mairie, a supervisé l'organisation de ce concert.

Les jeunes ont fait preuve de beaucoup d'autonomie et ont pris en charge une grande partie du travail nécessaire pour la bonne réalisation de ce concert. Le président de la CSL leur communiquera par écrit ses remerciements.

3. De répondre à la pétition demandant « de créer un endroit pour les jeunes (skate parc ou autres pour trottinettes, rollers, ...)

Après une rencontre avec les deux délégués des pétitionnaires, Marion FISCHER et Nicolas CHIRICHIELLO, et une visite au skate parc de Divonne le samedi 15 janvier, une sous-commission, constituée de MM. ALBERTO et GUEX, s'est efforcée de trouver un lieu qui permettrait de répondre à la demande des pétitionnaires.

La solution envisagée, entre le terrain de basket et l'école de Genthod, qui satisfaisait les délégués des pétitionnaires et qui n'a pas soulevé d'opposition majeure auprès du corps enseignant, a été rejetée par la CSL du 14 juin.

Arguments : cohabitation difficile entre le terrain de basket et une zone pour le skate, risque d'accidents, déplacement des tables de tennis de table non souhaitable.

Le président de la CSL proposera à la Mairie un projet de courrier informant les deux délégués du non-aboutissement de ce projet.

4. D'aménager un lieu de rencontre près du terrain de basket

Pour répondre aux attentes d'un lieu de rencontre à ciel ouvert, la commission a demandé à l'Exécutif une étude « d'amphithéâtre en pierre naturelle » près du terrain de basket. Elle étudiera ce projet lors de l'établissement du budget de la commission.

5. De compléter l'offre de jeux du parc Lullin par des jeux pour les petits

La commission a porté son choix sur un bateau pirate et deux petits dauphins. Au vu du surcoût par rapport au budget, cette dépense a été présentée et acceptée par le Conseil municipal du 10 mai.

6. Du futur aménagement d'une zone de loisirs sportifs dite de la Vigne-Blanche

La demande de partenariat de la Commune de Bellevue pour la création et le financement de terrains et locaux en dessous du cimetière de la Vigne Blanche est, sur le principe, acceptée à l'unanimité. La CSL attend un devis précis pour prendre position officiellement.

7. Des demandes de subventions envoyées par des jeunes gentousiens

- M. Jonathan OHANA, pour le Grouna Festival du 10 septembre 2005 ; subvention : Fr. 500,00
- M. Romain BIONDA, pour la production de la pièce Art ; subvention : Fr. 1000,00
- Elle a refusé une demande de M. Olivier PEREZ pour le co-financement d'un court-métrage

M. GUEX termine en informant de la mise sur pied, hors commission, du programme culturel de la commune de Genthod. La soirée commémorative des 50 ans de la TSR avec M. René SCHENKER se déroulera le vendredi 7 octobre 2005.

Commission des affaires sociales et naturalisations

La commission s'est réunie sept fois depuis le début de l'année.

Elle a traité cinq dossiers de naturalisation ; a organisé diverses activités pour les aînés, a traité l'attribution d'un appartement, et a étudié et reconduit différents dossiers d'aide humanitaire.

La crèche intercommunale ouvrira comme prévu le 1^{er} septembre prochain, 16 personnes ont été engagées, 52 enfants sont inscrits, dont 12 de Genthod.

En collaboration avec la commission culture, sports et loisirs, un sondage a été adressé aux jeunes entre 10 et 18 ans leur demandant leur avis et leurs vœux sur les activités et infrastructures de la commune. Sur 350 sondages expédiés, 51 ont été retournés. La plus forte demande va pour un local fermé avec sièges, où il serait possible d'écouter de la musique, regarder la TV, etc., ou une place à ciel ouvert. Il ressort également une demande pour un aménagement du ponton au parc Lullin pour la baignade et divers terrains de sport. L'élargissement du ponton ainsi que l'aménagement d'un emplacement à ciel ouvert vers le terrain de basket sous forme de grosses pierres en arc de cercle sont à l'étude.

Commission du génie civil

La commission s'est préoccupée des travaux d'assainissement du Pré-Félix et de la Chêna, ainsi que de la modération de trafic à la route de Malagny.

M. STALDER indique que l'aménagement du chemin piétonnier de la route de Malagny lui tient particulièrement à cœur.

Commission de l'environnement

M. FEYER indique que la commission s'est rencontrée deux fois, une première fois pour élaborer la Journée nature, qui aura lieu en automne à l'observatoire de Sauverny, et une seconde pour étudier une meilleure coordination du traitement des déchets lors des fêtes communales.

Commission des finances

M. GRAND relève que la commission s'est réunie une fois pour examiner les comptes 2004. Une prochaine séance est prévue pour l'étude de la lettre de M. CRAMER concernant les dépassements de crédits budgétaires.

Commission de l'aménagement du territoire

Mme GOBBI stipule qu'il n'y a pas eu de séance depuis le début de l'année, mais que le laborieux plan directeur communal est toujours à l'étude.

Mme le maire relève que l'Exécutif le relit actuellement et qu'il sera, après corrections, transmis à la commission.

6. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

7. ATTRIBUTION DU « MERITE COMMUNE DE GENTHOD »

En reconnaissance des très nombreux services rendus, et sur proposition de la Mairie, M. Gérard PORCHET est proposé comme mérite communal 2005. La commission culture, sports et loisirs est unanimement favorable à cette attribution.

Mise au vote, la proposition d'attribuer le « Mérite Commune de Genthod » à M. Gérard PORCHET est acceptée à l'unanimité.

Le deuxième dossier proposé est celui de Mme Andreina WIPRAECHTIGER, championne genevoise des cavaliers licenciés R (licence régionale).

Mise au vote, la proposition d'attribuer le « Mérite Commune de Genthod » à Mlle Andreina WIPRAECHTIGER est acceptée par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- ▶ M. FEYER souhaiterait que la Mairie écrive à l'OTC concernant le passage pour piétons situé dans le virage à la gare de Genthod-Bellevue qui est dangereux.

Mme le maire stipule que la Mairie est déjà intervenue pour ce problème auprès de l'OTC, néanmoins, elle va ressaisir sa plume. De plus, elle indique que la Police de Versoix a été avertie et qu'elle sera sensible à cette problématique.

M. BUCHETTI relève que le passage se situant après le pont à la gare de Genthod-Bellevue a été effacé lors des travaux et qu'il serait aussi souhaitable de veiller à un nouveau marquage.

- ▶ Mme HUMBERT indique que la Mairie n'a pas d'autres informations concernant le nouveau projet d'agrandissement de l'entreprise Franck Muller.
- ▶ Mme le maire répond à M. BUCHETTI que la Mairie a écrit à l'OTC concernant l'engagement éventuel d'une patrouilleuse scolaire.
- ▶ Mme CADEI demande ce qu'il en est du changement du cylindre de la porte de l'école côté salle de gymnastique qui est toujours fermée à clé.

Mme le maire répond que la Mairie a fait le nécessaire.

Mme PORCHET demande à la Mairie de rappeler à M. BERSIER d'ouvrir cette porte.

- ▶ L'Exécutif prend note de la demande formulée de procéder au marquage par des lignes blanches des bords de la chaussée de la route de Valavran, les chênes pouvant être dangereux.

9. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

La séance publique est levée à 21h50.

Le secrétaire
Michel STALDER

La présidente
Arlette PORCHET